

# Règlement de l'Ultra Tour du Beaufortain 2020

## Organisateur

---

L'Ultra Tour du Beaufortain est organisé par l'association **Les Amis du Trail du Beaufortain**, association loi 1901 n° 0731006386.

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF sous contrat n° 3432611 B.

## Généralités

---

L'Ultra Tour du Beaufortain est une épreuve difficile se déroulant en montagne, quelquefois sur terrains escarpés ou sur des secteurs inaccessibles aux véhicules de secours.

Le concurrent, du fait de son inscription, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, notamment celles relatives à la sécurité.

Il est recommandé au concurrent de posséder une assurance personnelle pour frais de recherche et de secours.

Ce 12° Ultra Tour du Beaufortain, long d'environ 105 km pour un dénivelé positif d'environ 6800 mètres, aura lieu le samedi 18 juillet 2020.

- Départ de Queige : 4 heures du matin.
- Temps limite de course : 28 heures (basé sur une vitesse inférieure à 4 km/h)

Concernant les informations sur l'épreuve, c'est le site officiel de l'Ultra Tour du Beaufortain qui fait foi. Pour toutes questions à l'organisation, c'est par le formulaire de contact du site Internet ou directement sur la boîte email de l'organisation qu'il faut intervenir. Les réseaux sociaux sont un complément, mais ne sont pas l'organe officiel et les questions n'y sont pas traitées en priorité.

## Épreuves

---

L'âge minimum pour participer est de 18 ans révolus.

2 épreuves sont proposées :

### **SOLO (env. 500 coureurs max)**

- le concurrent effectue l'intégralité du parcours, dans la limite du temps autorisé

### **RELAIS à 2 - femme/femme ou femme/homme (env. 50 relais max)**

- Le coureur **A** effectue la section Queige -> Cormet d'Arêches -> Cormet de Roselend (env. 47 km, 3900 D+)

- Le coureur **B** effectue la section Cormet de Roselend / Col des Saisies / Queige (env. 58 km, 2950 D+).

## Inscription

---

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne.

Le concurrent devra fournir **avant le 31 mars 2020** et **exclusivement par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription** au choix :

- un scan de bonne qualité d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de fin de l'épreuve. Conformément à la législation, tout autre certificat ne sera pas accepté.
- un scan de bonne qualité de la licence FF Athlétisme (compétition, entreprise ou running)

Passée cette date, les dossiers incomplets seront déplacés ou resteront en liste d'attente.

Les tarifs des épreuves (progressifs en fonction de la date d'inscription) sont disponibles sur le site de l'UTB ou sur la plateforme d'inscription.

Une assurance remboursement pour désistement est proposée. (Voir la rubrique : inscription) Les remboursements se feront au plus tard 2 mois après l'épreuve.

## Éthique de course :

---

### Assistance

Les concurrents peuvent bénéficier d'une aide extérieure, uniquement aux abords des ravitaillements officiels. Les tentes sont réservées aux coureurs. Une tolérance d'un accompagnant par coureur peut être accordée par le responsable du poste.

### Équité entre coureurs de tête :

Pour les 30 premiers hommes et les 10 premières femmes, l'assistance est tolérée uniquement sur les ravitaillements officiels ou à proximité immédiate. L'accompagnement sur le parcours ainsi que le ravitaillement au vol sont interdits.

Des contrôleurs, en + des pointeurs, sont spécialement affectés au respect de cette règle. Des pénalités de temps seront appliquées.

### Bâtons

Les bâtons sont autorisés, cependant, le concurrent doit les transporter sur tout le parcours. (Pas d'aide extérieure).

### Parcours

Le parcours doit être respecté dans son intégralité, des contrôles inopinés seront mis en place.

Tout concurrent absent d'un contrôle se verra pénaliser d'un temps supplémentaire ou exclu.

Il est interdit de couper les virages, ce qui favorise l'érosion et détériore les sentiers.

Les sentiers du Beaufortain ne sont pas réservés aux coureurs de l'Ultra Tour, le code de bonne conduite doit être respecté, notamment dans les descentes : priorité aux randonneurs montants. Le port d'un dossard ne donne pas priorité.

## Déchets

Les déchets sont conservés par le concurrent ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet lors des ravitaillements. Tout manquement à cette règle sera fortement pénalisé.

## Respect des autres concurrents

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun doit porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

Les contrôleurs peuvent signaler tout comportement anormal d'un concurrent, celui-ci peut être exclu de la course.

## Aspects techniques :

---

### Code de la route

Les concurrents doivent respecter le Code de la route. En aucun cas ils ne sont prioritaires pour les traversées de routes.

Extrait de : [www.securite-routiere.Gouv.fr](http://www.securite-routiere.Gouv.fr)

Hors agglomération, vous devez vous tenir sur le côté gauche de la chaussée afin de faire face aux véhicules, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité ou en cas de circonstances particulières (exemple : zone de travaux).

Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.

Ne traversez pas en diagonale

### Balisage

L'organisation procède à un balisage à l'aide de jalonnettes, rubalises, et de quelques points de peinture. Il est complémentaire de celui permanent, rouge et jaune, du "GRP Tour du Beaufortain" lorsque l'itinéraire sera commun. En l'absence du balisage UTB sur une distance de plus de 300 mètres, le concurrent doit impérativement rebrousser chemin pour retrouver ce balisage.

Attention : Les plaquettes "Trail-UTB" ne sont pas le balisage officiel du jour de l'épreuve.

Pour les portions effectuées de nuit (Queige -> Frète Basse) et (Hameau de la Gittaz -> Queige), des balises réfléchissantes sont installées en complément.

L'organisation ne serait tenue pour responsable d'un manque d'attention du concurrent.

## Ravitaillements

Ravitaillements prévus sur le parcours en plus de celui de l'arrivée :

- Aulp de Tours (Eau seulement)
- Les Bonnets rouges
- Lac des Fées
- Refuge de Presset
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz,
- La Journée
- Village d'Hauteluca
- Col des Saisies

## Barrières horaires

Les barrières horaires sont au nombre de 8 :

- Les Arolles
- Lac des Fées (à la place du Cormet d'Arêches)
- Lac d'Amour (à la place du Col du Bresson)
- Cormet de Roselend
- Hameau de la Gittaz
- La Journée
- Village d'Hauteluca
- Col des Saisies

Les concurrents doivent avoir quitté ces lieux avant l'heure limite. (Pour les horaires, voir « Tableau technique »).

Dans le cas contraire, la lettre **E**, comme éliminé, sera marquée sur leur dossard. Les concurrents sont rapatriés par l'organisation. L'élimination pour retard n'est possible qu'au passage de ces barrières horaires.

## Abandon

Tout concurrent abandonnant, doit **impérativement** en avertir le contrôleur le plus proche ou appeler le PC course. La lettre **A** sera notée sur son dossard. Dans la mesure du possible, il doit se présenter auprès de la direction de course sur l'aire d'arrivée.

Les médecins de course peuvent décider d'arrêter un concurrent lorsqu'ils l'estiment nécessaire.

## Dossard

Le dossard doit impérativement être porté **sur le devant, en totalité** et être **constamment visible**. Un élastique porte-dossard est vivement conseillé pour faciliter le changement de tenue vestimentaire.

Les éléments de reconnaissance automatisée ne doivent pas être détériorés, sous peine de pénalisation.

## Change

L'organisation fournit aux concurrents un sac destiné au transport de ses affaires de rechange (facultatif), au ravitaillement du Cormet de Roselend (47e km). Seul ce sac est transporté. Ces sacs seront rapatriés sur l'aire d'arrivée dès que possible.

L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'effets détériorés ou perdus.

## Matériel obligatoire :

---

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable !

Une météo a priori clémente ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Tout concurrent doit posséder **en permanence, au minimum, sur lui ou dans son sac** :

- Une réserve d'eau d'une capacité minimale de 1 litre. Au départ du ravitaillement de la Gittaz, il sera vérifié que le coureur possède 1 litre d'eau.
- Des réserves alimentaires
- Une lampe, une couverture de survie, un sifflet de 50 mètres de portée minimum
- Un gobelet pour les ravitaillements
- Téléphone avec n° du PC Course
- Une veste imperméable avec capuche
- Un vêtement « haut » de rechange, à manches longues, en plus de sa première couche et veste imperméable. La taille du vêtement doit être celle du coureur.
- Un vêtement « bas » recouvrant de la ceinture aux chevilles. La taille du vêtement doit être celle du coureur.

Les manchons de compressions des membres inférieurs et les manchettes ne sont pas considérés comme vêtement bas ou haut.

Le matériel obligatoire n'est pas contrôlé avant l'épreuve. Le concurrent prenant le départ s'engage à posséder la totalité du matériel obligatoire. Des contrôles inopinés seront réalisés sur le parcours. En cas de manquement, le concurrent sera pénalisé.

Conseil : il est recommandé aux participants de posséder en plus du matériel obligatoire, des vêtements secs (emballés en sacs étanches), utiles en cas d'accident ou immobilisation. L'itinéraire de montagne ne doit être oublié.

## Pénalités :

---

Des pénalités de temps sont appliquées pour les motifs ci-après.

- Absence de matériel obligatoire 15 min par élément
- Coupe de l'itinéraire 15 min à disqualification
- Triche disqualification
- Hygiène : boire au goulot des bouteilles de l'organisation 15 min
- Assistance ou accompagnement pour les 30 premiers hommes et 10 premières femmes
  - 1er constat 15 min
  - 2e constat 30 min
  - 3e constat disqualification
- Assistance ou accompagnement des autres coureurs 15 min par constat

Ces pénalités seront appliquées à l'issue de la course, au plus tard avant la remise des prix le dimanche à 12h00. Le concurrent en sera individuellement informé.

En outre, le comité de course s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

## Complément de règlement pour la formule « relais à 2 ».

---

Le règlement général de l'Ultra Tour du Beaufortain s'applique pour la formule « relais à 2 ».

- Les relais sont composés d'une femme et d'un homme (quel que soit l'ordre) ou de deux femmes.
- Les relais constitués de deux hommes ne sont pas autorisés.
- Le choix de l'ordre du relais est défini lors de l'inscription.
- Le départ est commun avec l'UTB « solo »
- L'organisation fournit aux relayeurs un repère (type ruban) à accrocher obligatoirement à l'arrière du sac, pour les différencier des coureurs « solos ».
- L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir du lieu de relais.
- Le coureur **A** ne peut en aucun cas poursuivre la course au-delà de la zone de relais muni de son dossard.
- Si le coureur **A** abandonne, le coureur **B** peut tout de même prendre son départ au plus tôt 2 heures après le passage de la tête de course. Ses temps seront enregistrés, mais l'équipe ne sera pas classée.
- Un textile « Finisher » est remis aux relayeurs ayant entièrement parcouru leurs portions.

## Classement, récompenses et dotation:

---

### Lots

- Aucune somme d'argent n'est remise comme récompense
- Pour prétendre bénéficier de leurs récompenses, sauf cas exceptionnels, les lauréats doivent être présents à la remise des prix
- Des séjours en Beaufortain, offerts par nos partenaires, seront tirés au sort pendant la remise des prix entre les coureurs ayant pris le départ. Inutile d'être « finisher » pour être récompensé.

- En cas d'arrivée ex æquo, le lot des vainqueurs homme ou femme sera attribué à celui ou celle étant passé le premier au Col du Grand Fond (point culminant de l'épreuve) ou à défaut au passage de Frète basse (1er col franchi de la journée)
- Des lots sont offerts lors de la remise des prix :
  - aux 5 premières femmes du classement général
  - aux 10 premiers hommes du classement général
  - aux 3 premiers relais féminins.
  - aux 3 premiers relais mixtes.
- Les catégories ci-dessous sont également récompensées si elles ne sont pas entièrement représentées dans les « tops 5 féminins et 10 général ».
  - 3 premiers Espoir femmes et hommes
  - 3 premiers Sénior femmes et hommes
  - 3 premiers Vétéran-I femmes et hommes
  - 3 premiers Vétéran-II femmes et hommes
  - 3 premiers Vétéran-III femmes et hommes
  - 3 premiers Vétéran-IV femmes et hommes
- Chaque participant recevra un lot souvenir.
- Les concurrents terminant le parcours dans les délais reçoivent un textile « Finisher » supplémentaire.
- Les concurrents terminant pour la 5e fois le parcours dans les délais reçoivent un textile « Je l'ai fait 5 fois ! »
- les concurrents terminant pour la 10e fois le parcours dans les délais reçoivent un trophée « Je l'ai fait 10 fois ! »

## Catégories UTB 2020

Le comité d'organisation a décidé de conserver l'appellation Vétérans (et non Master) et les tranches d'âges originelles (tranches de 10 années pour les vétérans).

Il n'y a pas de catégorie junior.

- Espoir - 2002/1998
- Senior - 1997/1981
- Vétéran I - 1980/1971
- Vétéran II - 1970/1961
- Vétéran III - 1960/1951
- Vétéran IV - 1950 et avant

## Repas

- À l'arrivée des coureurs, un repas de fin de course est servi durant toute la nuit
- Le repas de clôture est servi le dimanche pendant la remise des prix qui débute à 12 heures

- Ces deux repas sont compris dans le tarif d'inscription.

## Annulation de la course

---

L'annulation de la course pour cas de force majeure ou par décision de l'autorité préfectorale ne donne pas lieu à remboursement ni à dédommagement.

Les lots souvenirs, hors textile Finisher, et repas pourront être attribués selon conditions.

## Droit à l'image

---

En participant à l'Ultra Tour du Beaufortain, le concurrent accepte l'utilisation par l'organisation et ses partenaires de son image ou de sa voix pour toute utilisation promotionnelle en rapport avec l'épreuve.

Il accepte en outre la diffusion des images prises pendant l'épreuve sur les sites et les réseaux sociaux des partenaires cités dans la rubrique RGPD.

## RGPD :

---

L'organisateur fait appel à la société TheWildCompany SARL par l'intermédiaire de son service LiveTrack pour la gestion des inscriptions, du chronométrage et pour l'épauler pendant la course.

Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Nous vous informons que les listes d'inscription, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet et les réseaux sociaux des partenaires suivants :

- Organisateur de la course
- Mairies et offices du tourisme des communes traversées
- Partenaires d'inscription
- Partenaires de chronométrage
- Fédération française d'athlétisme

Les listes peuvent contenir :

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Catégorie
- Nationalité
- Pays et/ou département de résidence
- Club / Équipe
- Temps de passage
- Classement



- Participations et temps de passage des années précédentes

Pour toute demande de rectification ou de suppression de donnée, merci de nous contacter à [utb@ultratour-beaufortain.fr](mailto:utb@ultratour-beaufortain.fr).

---

Fait à Queige, le 23 décembre 2019.